

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**DROIT DE PREMPTION URBAIN :** le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés cités ci-après :

- M. et Mme Patrick GARNERO, propriété située Impasse du Vieux Moulin, cadastrée sous les n°748 et 1252 section A, superficie totale 355 m<sup>2</sup>
- STE 2B FONCIER Lotissement le Clos des Dombes (lot n° 22), propriété située rue de la laiterie, cadastrée sous le n° 1181 section A, superficie totale 699 m<sup>2</sup>
- STE 2B FONCIER Lotissement le Clos des Dombes (lot n°17), propriété située rue de la laiterie, cadastrée sous le n°1205 section A, superficie totale 599 m<sup>2</sup>.
- M. LAPALUD Jackie/Mme BOILEAU Yolande, propriété située rue de la laiterie, cadastrée sous le n°822 section A, superficie totale 761 m<sup>2</sup>.
- M. et Mme André VENET, propriété située rue de la Mitaine, cadastrée sous le n°1255 section A, superficie totale 699 m<sup>2</sup>.

**ECOLE :** le conseil municipal a pris connaissance du compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 22 juin. Les prévisions d'effectifs sont actuellement de 157 élèves pour la rentrée scolaire de septembre soit une moyenne de 26 élèves par classe. L'inspection Académique a accordé un contrat unique d'insertion pour l'aide administrative de la direction de l'école à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Les travaux de réfection du sol de la classe des CM1/CM2 seront entièrement refaits cet été avec la pose d'une chape en béton et d'un carrelage, ceci devrait éliminer le problème des champignons. Les tableaux de liège seront posés dans les classes de GS/CP et CE1/CE2. La sortie de l'école se fera de façon définitive par le portail du côté de l'église.

**CENTRE DE LOISIRS :** le conseil municipal a pris connaissance du compte rendu de la réunion en mairie le 31 mai. La mise à disposition des ATSEM sera reconduite pour l'année scolaire 2010/2011 une heure par jour de 16 h 30 à 17 h 30. Le problème des locaux sera décidé en temps voulu.

**REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS COMMUNAUX :** Suite à l'avis d'appel public à la concurrence un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics a été effectué avec chaque entreprise. Après analyse des offres, une nouvelle consultation a été demandée avec négociation avec toutes les entreprises pour tous les lots avant décision finale.

Après négociation, le conseil municipal approuve les marchés s'élevant à la somme totale de 214 954,45 euros Hors Taxes et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire. Le démarrage des travaux se fera début septembre 2010.

M. Le Maire indique que ces logements pourraient faire l'objet d'un conventionnement avec l'Etat en vue de les rendre éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et sollicite un financement PALULOS ainsi qu'auprès du Conseil Région Rhône-Alpes au titre de la rénovation de logements dans les communes de moins de 10 000 habitants. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Etat et décide de solliciter les financements envisagés, d'autofinancer l'opération à hauteur de 40 000 euros et de contracter un emprunt pour le solde du financement.

**EMPRUNT :** M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des différentes propositions d'emprunt qu'il a reçues concernant les investissements prévus au budget. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes un emprunt de 500 000 euros pour une durée de 25 ans, taux fixe à 3,44% compte tenu de la première échéance avancée de 11 mois, approuve les conditions financières et donne tout pouvoir au maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur.

**ELECTRICITE DE L'AIN** : le conseil municipal décide la r le programme départemental 2010- 2<sup>ème</sup> liste concernant la RD 26 dite route de Saint André le Bouchoux et autorise

le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain à BOURG EN BRESSE.

**DEVIS** : le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Réfection peinture dans les deux cellules à la gendarmerie par l'entreprise CIZAIRE à LA CHAPELLE DU CHATELARD s'élevant à la somme de 1 742,00 euros hors taxes
- Réfection peinture à la salle polyvalente sur les piliers, portes battantes, poteaux d'entrée et arcade à l'extérieur, remplacement de dalles au plafond avec l'entreprise CIZAIRE à LA CHAPELLE DU CHATELARD, le tout s'élevant à la somme de 2 223 euros hors taxes
- L'achat d'un lave vaisselle et d'une table inox avec étagères pour la cantine scolaire, devis établi par l'entreprise GUICHON à MARLIEUX s'élevant à la somme de 2 705 euros hors taxes
- Intervention du service Archives par le Centre de Gestion au secrétariat s'élevant à la somme de 3 750 euros.

**PROPOSITIONS DIVERSES :**

- Proposition d'acquérir un aspirateur à feuilles sur roues vendu par la CCCD, coût 3 600 ¤ : le conseil municipal propose l'acquisition de ce matériel moyennant la somme de 2 200 ¤. La décision sera prise par le conseil communautaire lors d'une prochaine réunion.
- Proposition de monter une balayeuse sur le tracteur MASSEY FERGUSON, établie par les ETS DOMBES AGRI-SERVICES à AMBERIEUX EN DOMBES, coût 2 955,69 euros TTC. Des essais seront à faire, aucune décision pour l'instant.
- Devis de remise en état de la colonne de direction complète et du distributeur auxiliaire sur le tracteur MASSEY FERGUSON établi par les ETS DOMBES AGRI-SERVICES à AMBERIEUX EN DOMBES s'élevant à 1 807,25 ¤, le Maire demande que le devis soit revu à la baisse.

**LOGEMENT COMMUNAL** : le conseil municipal prend connaissance de la libération du logement communal occupé par M. et Mme Thierry POLLET suite à leur demande de résiliation, accepte la demande de location de logement formulée par Mme Frédérique PEYRAUD à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et autorise le Maire à signer le bail à intervenir avec l'intéressée.

**ADMISSION EN NON VALEUR** : Vu l'état des restes à recouvrer sur le budget de la commune dressé et certifié par le receveur municipal qui demande l'admission en non valeur sur des titres de recettes irrécouvrables et vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R.2342-4, le conseil municipal propose d'admettre en non valeur sur le budget de l'exercice 2010 la somme de 406,39 ¤ au compte 654 section fonctionnement.

**LICENCE IV** : M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de créer une régie provisoire de recettes pour ouvrir un débit de boissons à consommer sur place à compter du 20 aout jusqu'au 27 aout 2010 pour proroger la durée de validité de la licence IV du restaurant « Entre Chasse et Pêche » qui a fait l'objet d'une mutation à la commune de MARLIEUX suite à procédure judiciaire. Le conseil municipal autorise le Maire à créer une régie de recettes pour tenir compte de l'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place du 20 au 27 aout 2010 au restaurant « Entre Chasse et Pêche » pour les motifs susvisés et fixe les tarifs des boissons proposées.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX RENON/CHALARONNE** : le conseil municipal est informé qu'il peut prendre connaissance en mairie du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux Renon/Chalaronne et prend connaissance du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 30 juin dernier



Your complimentary  
use period has ended.  
Thank you for using  
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

**COMMUNAUTÉ COMMUNES CENTRE DOMBES** : le conseil municipal est informé du rapport d'activité de l'année 2009 et du compte

**COMMUNAUTÉ COMMUNES CENTRE DOMBES** : le conseil municipal est informé qu'il peut prendre connaissance en mairie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à l'année 2009 et prend connaissance également du projet de plan concernant la future déchèterie:

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Sandrine DUMONT est correspondante du journal « le Progrès » sur la commune de Marlieux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Dans le cadre du projet de l'édition d'un livre sur l'histoire de Marlieux, le Maire propose d'organiser une réunion d'information, en septembre/octobre avec un éditeur pour définir le déroulement du projet.